

COVID-19

**Compte-rendu de la réunion ayant pour objet
la réactivation de la cellule de veille COVID 19
3 septembre 2020 à 12h30 en Salle du Conseil**

Participants :

François Guy TREBULLE, Maire
Karine CASAL DIT ESTEBAN, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge du Cadre de vie, de la Prévention, de la Sécurité et de la Communication
Gérard DOSSMANN, 2^{ème} Adjoint au Maire en charge des Affaires générales – de l'Economie et des finances, et de la Coopération internationale
Elisabeth ROQUAIN, 5^{ème} Adjointe au Maire en chargé des affaires sociales et des solidarités
Anne KERNY-BONFAIT, Conseillère municipale
Sabine CHALET, Directrice Générale des Services
Patrick ROZETSKY, Directeur des Services Techniques
Robert DE BENEDICTIS, Directeur du pôle famille
Maria DE SOUSA, Directrice du CCAS
Cécile VALLEE, Infirmière et Directrice de la crèche « La Vaudonnière »
Laetitia LEONARD, Médecin généraliste
Philippe PRASTEAU, Médecin généraliste
Madame CATHELIN, Infirmière libérale
Madame BODENANT, Infirmière libérale
Sébastien BRAUN, Pharmacien

Absents excusés :

Rozenn BOULER, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires et familiales
Julie PROST, Médecin généraliste référente pour les crèches
Jean-Pierre CHESSON, Médecin généraliste

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants d'avoir répondu présent à cette invitation.

Après un tour de table, plusieurs chiffres concernant l'évolution de la pandémie sont présentés.

Pour plus de détails, vous pouvez vous rendre sur le site Santé Publique France, notamment sur la page suivante :

<https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde>

Il est à retenir que :

- ✓ Si le département de l'Essonne ne relève plus de l'« urgence sanitaire » la circulation active du virus est particulièrement prégnante en Ile de France (les contaminations sont de 49/1000 à l'échelle nationale, 74/1000 à l'échelle régionale).
- ✓ Augmentation de 43% des contaminations au regard des statistiques de la semaine précédente.
- ✓ Augmentation des contaminations sur la tranche d'âge 20 à 50 ans, soit la population dite « active ». Les EPHAD sont quant à eux moins touchés par le virus.
- ✓ Les hospitalisations, y compris en réanimation, sont en baisse.
- ✓ Il n'existe pas de recensement statistique pour les moins de 16 ans.

Les médecins généralistes font les constats suivants :

- ✓ Les consultations, dont les demandent « explosent », concernent essentiellement des cas de familles avec enfants scolarisés.
- ✓ Grande difficulté à accéder aux demandes de certificat de bonne santé. La question de l'opportunité de ce type de demande doit être posée.
Ainsi, il est précisé que la prise en charge d'un enfant dans un accueil collectif ne nécessite pas de faire l'objet d'une consultation médicale. En effet, une attestation parentale sur l'honneur suffit, dans un état d'esprit de « déclaration » et non d'« autorisation » préalable. Ce schéma est celui préconisé par l'ARS.
Cette attestation – déclaration est évoquée dans le guide ministériel du 30/08 et peut être téléchargé sur le portail santé.gouv.fr.
- ✓ A noter qu'en ce début d'année, et de façon classique, il convient d'absorber également de nombreuses demandes concernant des certificats médicaux relevant de la pratique sportive.
- ✓ Concernant les indemnisations, les directives de la CPAM sont les suivantes : pas de prise en charge pour les personnes contact. Le problème qui se pose et qui risque de s'accroître concerne les parents qui ne pourront travailler pour s'occuper de leurs enfants.
- ✓ Ainsi, et dans le cadre des quatorzaines pour les cas contacts, ces derniers risquent de ne pas en informer leur employeur, pour des problématiques économiques dès lors que l'employeur ne prendrait pas en charge la période d'isolement¹.
- ✓ Concernant le dépistage : le problème actuel est de 2 ordres : les capacités de prise en charge par les laboratoires pour répondre à la demande (notamment spontanée) et aux besoins, ainsi que les stocks de réactifs qui s'amenuisent et les analyses qui ne sont pas effectuées en local pour l'Ile de France (manque de ressources humaines au regard des volumes à analyser).

¹ Depuis la réunion, un nouveau dispositif financier a été mis en place : l'un des deux parents, si le télétravail n'est pas possible, peut bénéficier du chômage partiel.

- ✓ La réticence des laboratoires d'autoriser les médecins à effectuer les tests est également un frein supplémentaire à la volonté du dépistage à très grande échelle.
- ✓ Par ailleurs, les croisements de groupes positifs / négatifs pour les dépistages en libre accès et dans les salles d'attente sont une source avérée de risques de contamination.
- ✓ Il semble donc très peu probable, à ce jour, de proposer des tests systématiques.
- ✓ Par ailleurs, le nombre de tests disponibles pour les enfants est très inférieur aux besoins. Cela a pour conséquence la non réalisation de tests pour nombre d'entre eux.
- ✓ Des tests TROD sont disponibles et peuvent être utilisés. Toutefois, contrairement aux tests PCR, ils n'indiquent pas de données relatives à la contagiosité et ne répondent donc pas actuellement aux besoins d'information sur la potentielle circulation du virus.
- ✓ Le Maire précise qu'au regard de ces difficultés, la Région a mis en place des bus de dépistage. Opération sur laquelle la Mairie s'est positionnée pour en bénéficier.
Pour parfaite information, la Mairie s'était manifestée il y a plusieurs semaines auprès de l'ARS pour bénéficier de la mise en place d'un centre de dépistage. Malheureusement, Verrières ne relève pas des villes prioritaires.

Villa Sainte-Christine – centre d'information et d'orientation COVID 19

- ✓ Le centre pourrait rouvrir dans les délais les plus brefs, les installations et aménagements ayant été laissés en l'état.
- ✓ L'idéal, non réalisable à ce jour, serait de pouvoir coupler une présence laboratoire et médecins.
- ✓ Le renforcement et l'augmentation du recours à la téléconsultation minimisent le besoin de réouverture imminent du centre.
- ✓ Actuellement, en cas de symptômes et dans la mesure du possible, des créneaux sont proposés par les médecins sur des plages horaires dédiées.
- ✓ Il conviendra de se reposer la question d'une éventuelle réouverture dans les prochaines semaines, une fois la reprise de l'école et des activités de loisirs bien engagée.
- ✓ En cas de réouverture du centre, les médecins prévoient de s'appuyer sur les internes.

En conclusion : le « Centre COVID » est opérationnel pour une réouverture, laquelle sera actée, ou non, ultérieurement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire locale dans les toutes prochaines semaines.

Informations diverses complémentaires :

- ✓ Des certificats sont demandés par les crèches afin de pouvoir les déduire des jours facturés aux familles, conformément aux conventions avec la CAF.
- ✓ A ce jour, et en l'absence de consignes générales clairement définies, le nombre de jours d'isolement scrupuleusement retenu dans le cadre des quatorzaines des cas contacts se fait au cas par cas, et selon ce qui est transmis par l'ARS.
- ✓ Concernant les gestes barrières et les protocoles sanitaires : les règles en vigueur sont celles du décret du 10 juillet 2020 (version consolidée au 8 septembre).

Concernant les clubs sportifs et associations :

- ✓ Au même titre que les établissements scolaires, les lieux associatifs et sportifs peuvent rouvrir, dans le respect des gestes barrières et précautions d'usage.
- ✓ Il est très important de sensibiliser la population, et s'appuyer sur la responsabilité civique de chacun.
- ✓ La question qui revient régulièrement est celle de l'organisation ou de l'autorisation de moments de convivialité de type repas et cocktails dans les lieux clos de la ville. Par définition, le port du masque ne peut être respecté, par ailleurs l'ensemble des participants n'est pas toujours identifiable en amont et dans son intégralité, tout comme leur nombre qui ne peut pas toujours être anticipé de façon exhaustive. Il s'avère donc que ces rencontres sont particulièrement susceptibles de renforcer la circulation du virus.
- ✓ Dans ce cadre, il est précisé que les regroupements de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public sont soumises à une déclaration en Préfecture.
- ✓ Un protocole spécifique sera formalisé et transmis à tous les responsables pour préciser autant que possible l'application et les incidences du décret précité. En particulier la circulation, les modalités d'accès aux salles et équipements, les désinfections ainsi que les registres de présence.
- ✓ La question du « brassage » de groupes totalement extérieurs les uns aux autres est posée, notamment au regard de demandes de clubs sportifs de bénéficier d'espaces couverts à l'intérieur des enceintes scolaires. Au regard des protocoles, il paraît plus prudent de ne pas prendre de risques, et de ne pas faire se succéder différents groupes dans des mêmes locaux dès lors qu'il n'y a pas de caractère indispensable.

En conclusion sur ce présent point, est actée la suspension jusqu'à fin 2020 de toutes les rencontres conviviales ou festives (cocktails, repas...) organisées par la ville ou dans des locaux clos municipaux impliquant l'absence de port du masque, à l'exception des pratiques sous protocole spécifique (sports et réunions familiales privées de type baptêmes, mariages, anniversaires...).

La question du maintien des activités à destination des Séniors et de la « Semaine bleue »

Tous les participants s'accordent à reconnaître le besoin de rupture d'isolement auquel les séniors, et particulièrement dans les résidences, ont été confrontés.

Toutefois, et malgré toutes les précautions, gestes barrières et distanciations, les risques encourus semblent aujourd'hui encore trop importants.

Il est à noter également que nombreux sont les séniors à être désormais très réticents à sortir et participer à des activités collectives.

Par ailleurs, ces derniers sont surtout en demande de moments de convivialité de type restauration, ce qui est particulièrement propice à la circulation du 0

En l'absence d'une visibilité certaine, l'ensemble des participants évoque la difficulté de prendre des décisions qui pourraient être interprétées comme définitives.

Des compromis comme l'organisation d'activités statiques avec distanciation renforcée, par petits groupes, et sans personne extérieure hormis les organisateurs, devra être reposée, afin d'éviter un isolement trop prolongé.
Un délai de 2 mois, suggéré par le corps médical, est retenu.

En conclusion, l'ensemble des participants, après de longs échanges, estime qu'il est plus raisonnable de suspendre toutes les activités organisées par la ville à destination des seniors jusqu'à la fin de l'année, à l'exception de celles permettant de garantir le scrupuleux respect des exigences sanitaires (activités statiques de type loto par exemple).

Toutefois, la question sera à nouveau à l'ordre du jour en novembre afin de tenir compte de l'évolution de la situation sur les prochaines semaines.

Sachant qu'il n'y a pas de position et consignes strictes de l'ARS.

Enfin, le Docteur Prasteau informe qu'il a été désigné par l'ARS comme médecin référent COVID sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, il est convenu que sauf problématique particulière et urgente, la prochaine réunion serait programmée après les vacances de la Toussaint.